

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-084

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

**Membres absents :** Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 31

**OBJET** RENOUELEMENT CONVENTION VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES POUR LES ANNEES 2023 ET 2024

La Commune d'Écully s'est engagée dans un plan sécurité volontariste visant à lutter contre les incivilités et les cambriolages.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité adhérer au dispositif de voisins vigilants et solidaires lequel s'appuie sur le concept de « participation citoyenne » en matière de protection de l'environnement des habitants. Le Conseil municipal a approuvé cette action lors de sa séance du 18 novembre 2021.

Conformément aux engagements pris, il est convenu de présenter un bilan aux membres du Conseil municipal.

### **Mode de fonctionnement**

Les habitants s'inscrivent sur la plateforme et/ou l'application dédiée.

En cas d'incident, ils peuvent le signaler à la Commune et aux forces de l'ordre qui le relayeront auprès de la communauté. Le dispositif ne remplace pas l'appel à Police secours (17).

Cette démarche se fait en coopération avec les forces de l'ordre (partenariat avec la police nationale) et les collectivités locales (police municipale).

### **Intérêt du dispositif**

- Créer/renforcer le lien avec les habitants.
- Impulser une dynamique qui permet de renforcer la sécurité.
- Disposer d'un outil d'alerte (problème météo, des travaux de voirie, ou la mise en place d'une opération tranquillité vacances par exemple).
- Dispositif novateur dans le département.

### **Coût du dispositif**

L'adhésion au service pour 2022 est de 3 000 euros. Pour l'année 2023, le coût sera de 3 150 € (augmentation contractuelle de 5 %, soit + 150 €).

### **Nombre d'adhérents et communautés**

L'objectif du nombre d'adhérents pour 2022 a été fixé à 300. Ce nombre apparaît cohérent pour une année de lancement et suffisant pour engager une dynamique de participation citoyenne. Les actions de communication (magazine municipal – supplément sécurité – site internet...) ont permis d'atteindre l'objectif de 268 adhérents au 12 avril. Des actions de sensibilisation complémentaires ont permis d'atteindre l'objectif avec 378 voisins vigilants et solidaires inscrits au 5 octobre.

Selon l'analyse et l'expérience de voisins vigilants et solidaires, une ville de taille comparable à Ecully peut disposer à terme (2/3 ans) d'une communauté de l'ordre de 450/500 adhérents.

### **10 mois de mise en œuvre du dispositif**

Au 5 octobre 2022, 76 alertes ont été émises par les membres de la communauté voisins vigilants et solidaires. Les alertes ont concerné des informations relatives à des cambriolages ou tentatives, des comportements suspects, des dépôts sauvages ou des dégradations.

Le service de la Police Municipale traite les alertes en prenant contact directement avec les émetteurs.

De même, les alertes sont analysées pour aider à la résolution des crimes/délits et engager les actions utiles en matière de prévention.

La mairie a également diffusé 5 informations auprès des voisins vigilants et solidaires concernant les réflexes et les bons gestes à adopter en matière de prévention des cambriolages, d'absence prolongée du domicile, de faux démarcheurs...

### **Objectifs et perspectives 2023**

Pour 2023, il est envisagé d'accroître le nombre d'adhérents à 420 par des prises de contact ciblées afin d'améliorer le maillage communal.

Il est également envisagé de proposer au printemps un temps d'échange en matière de sécurité pour expliquer le dispositif, ce qu'il a apporté et rappeler les bonnes pratiques anti-cambriolages.

Un dispositif de voisins vigilants et solidaires dédié aux commerçants existe (inclus dans le contrat de service sans surcoût) et pourrait être mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en collaboration avec l'association des commerçants de la ville.

Compte tenu de la pertinence du dispositif et de perspectives d'évolution, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif pour deux années.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sécurité et Dynamisme Economique du 3 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à la convention de partenariat « Voisins vigilants et solidaires » pour les années 2023 et 2024 ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la prolongation de l'engagement ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023 et 2024 de la commune.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



**Géraldine BALLIGAND**

Le maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 22 NOV. 2022  
Le maire

  
**Sébastien MICHEL**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement Convention Voisins Vigilants et Solidaires pour les années 2023 et 2024

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-084 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-084-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1. Police municipale  
6.1.5. Autres